

DELIBERATION 2014-78

LE 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT NEUF AOUT DEUX MILLE QUATORZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - Mme VESSIOT A. - M PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN LAVAL B. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE- MERCURET R - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Mme GUIRAUD - M. SCIALOM D. procuration à Mme FAVRE-MERCURET R. - M. NENCIONI S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C. M. CARABASSE P. procuration à Mme SALOMON M-L.

M. PAINTRAND J-F. a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2013

Conformément aux dispositions de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et compte tenu des compétences exercées par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau des Communes du Bas Languedoc, Madame le Maire met à la disposition des Conseillers Municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'exercice 2013.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	/
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **PREND ACTE** du porter à connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'exercice 2013.
- **DIT** que le dossier est mis à la disposition du public conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour Extrait Conforme,
Isabelle GUIRAUD,
Maire

